

Zeitschrift: Domaine public

Band: - (2014)

Heft: 2053

Artikel: Haro sur les pauvres : l'UDC s'est trouvé un nouveau bouc émissaire: les bénéficiaires de l'aide sociale

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chances de succès dépendent autant d'affinités culturelles que d'opportunités économiques ou de circonstances financières.

A plus forte raison, on ne saurait traiter les rédactions comme des plots à déplacer de-ci de-là, au gré des

circonstances et sans projet éditorial autre que la production d'une publication ayant pour mission d'obtenir un certain taux de rentabilité.

Haro sur les pauvres

L'UDC s'est trouvé un nouveau bouc émissaire: les bénéficiaires de l'aide sociale

Jean-Daniel Delley - 30 septembre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26479>

Il n'est question que d'abus, de sommes extravagantes dépensées en pure perte pour des cas sociaux. L'aide sociale est aux abonnés de la chasse aux sorcières. En tête du peloton des chasseurs, l'UDC qui trouve là un nouveau terrain de combat pour, après les requérants d'asile et les étrangers, affaiblir les plus faibles.

Prenez un cas particulier, ignorez le contexte, criez au scandale avec l'aide de la presse de boulevard, généralisez-le et vous serez certain de vous attirer la compréhension de l'opinion publique. Après quoi vous osez proposer une solution honteuse, celle qui prévalait dans les siècles passés, l'aumône.

[Le cas particulier](#). La petite commune zurichoise de Hagenbuch abrite une famille érythréenne - une mère et ses sept enfants. L'intégration de madame se révèle difficile et sa progéniture sème la pagaille dans le village et à l'école. Quatre enfants sont alors

placés en institution. Facture pour la commune: près de 500'000 francs par an, à quoi il faut ajouter l'accompagnement pédagogique de la mère. Une facture qui alourdit singulièrement les finances communales, au point que les impôts devront être augmentés.

Avant de crier au scandale, il convient de distinguer. L'aide sociale au sens strict assure aux bénéficiaires le minimum vital social. Selon [les recommandations](#) de la Conférence suisse des institutions sociales (CSIAS), ce minimum correspond, par exemple pour une famille de quatre personnes, à 2'110 francs par mois, à quoi il faut ajouter le loyer et les frais médicaux.

Les mesures particulières de soutien relèvent elles de la protection de l'enfant et de l'adulte. Jusqu'en 2013 de la compétence des communes (tutelle), elles sont maintenant décidées par une [autorité professionnelle](#) organisée régionalement. Mais les coûts

restent à la charge des communes qui n'ont plus leur mot à dire.

C'est là que le bât blesse. De petites communes peuvent soudain devoir déboursier des montants importants. Or le marché du logement joue un rôle décisif dans la localisation des requérants de l'aide sociale. Le montant du loyer pris en charge étant plafonné, seules entrent en compte les localités où il est encore possible de se loger à relativement bon compte. Il est plutôt rare de trouver des assistés sociaux dans les beaux quartiers.

Ce serait en réalité aux cantons d'assumer les frais de ces mesures particulières (encadrement socio-psychologique, placement...) et non aux communes les moins riches. A noter que le coût global de ces mesures reste stable au fil des ans.

Le cas de Hagenbuch n'est certes pas unique, mais il reste l'exception. Mais cette nouvelle prise en charge devra faire

rapidement l'objet d'une évaluation et la collaboration avec les communes être assurée.

C'est pourtant l'aide sociale qui se trouve dans le viseur de l'UDC. Un groupe de travail de ce parti vient de faire des [propositions](#) - elles doivent être mises en musique par les sections cantonales et locales - qui représentent la fin d'une politique sociale digne de ce nom; pire, le retour au pouvoir discrétionnaire des autorités locales et de l'aumône.

Que l'on en juge: pour l'entretien d'une personne, une somme de 600 francs par mois au maximum, exclusion des frais dentaires et compétence exclusive des autorités locales dans le traitement des demandes.

Le recours à l'aide sociale est en constante augmentation. L'UDC cherche à comprimer les coûts plutôt que de mettre en évidence et combattre les causes de cette évolution: les bas salaires qui ne permettent pas une vie décente, l'insuffisance de formation face

à un marché du travail exigeant, les difficultés d'intégration sociale notamment. Il s'acharne sur les abus, très marginaux selon tous les connaisseurs du domaine, et combat systématiquement les mesures susceptibles d'éviter la demande d'aide sociale.

La chasse aux pauvres est ouverte. Et les fraudeurs du fisc peuvent dormir en paix; jamais l'UDC n'a exprimé la moindre colère contre eux ni soutenu les moyens d'instaurer l'équité fiscale.

Nouveaux défis pour l'industrie horlogère suisse

Les «smartwatches» sont-elles vraiment des «montres» si «intelligentes» que l'on veut nous le faire croire?

Jean-Pierre Ghelfi - 01 octobre 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26483>

Les médias ont fait grand cas il y a quelques semaines de la «montre» présentée par la société [Apple](#), qui ne peut apparemment pas être désignée autrement que comme intelligente (*smartwatch*).

En effet, elle proposera à son titulaire, à part l'indication de l'heure, de nombreuses applications devenues habituelles sur les téléphones portables, ainsi que de nouvelles fonctions liées en particulier à la santé (mesure de flux corporels) et au paiement électronique. Le fonctionnement de cette *smartwatch* (montre connectée) implique d'avoir sur

soi un téléphone portable du même producteur. L'un dans l'autre, c'est ainsi une dépense (un investissement?) de plus d'un millier de francs qu'il faut envisager.

On notera que Apple, qui s'est fait une réputation d'être toujours à l'avant-garde des innovations technologiques, n'est ici que le dernier sur un marché déjà bien balisé, après [d'autres](#), par Sony, Samsung ou LG utilisant le système d'exploitation [Android](#) de Google. Annoncé avec tout le fracas médiatique dont l'entreprise est coutumière, le modèle d'Apple ne sera même disponible dans le commerce qu'au printemps prochain!

La terrible crise des années 70

L'intérêt, en Suisse, des annonces de ces géants mondiaux de l'informatique s'est concentré sur les répercussions éventuelles pour l'industrie horlogère. Serions-nous dans une situation analogue à celle des années 70 qui avait vu débarquer les premières montres numériques de fabrication japonaise?

A l'époque, notre industrie horlogère n'avait rien vu venir. En quelques années, la main-d'œuvre employée par la branche était passée de 90'000 à 30'000 personnes. Crise terrible qui, pour simplifier, a